



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Madame Florence Parly,
ministre des Armées**

Lutte anti-drones

DGA Essais de missiles

Biscarosse, le 7 juillet 2021

– Seul le prononcé fait foi –

Madame la ministre, chère Geneviève,
Madame la préfète,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames les directrices,
Mesdames et messieurs les officiers généraux,
Mesdames et messieurs, chers amis de la DGA Essais de missiles,

Je dois tout d'abord commencer par vous dire que nous sommes ravis d'être aujourd'hui à Biscarosse, non pas pour les plaisirs estivaux du littoral, mais avant tout pour vous rencontrer, vous qui faites l'excellence du site DGA Essais de missiles.

C'est une fierté d'avoir vu cette excellence à l'œuvre aujourd'hui. C'est une expérimentation exceptionnelle. Un drone vient d'être détruit par un laser de puissance, c'est une étape majeure de la lutte anti-drones qui vient d'être franchie. Grâce à vous, la France prouve aujourd'hui qu'elle est à la hauteur et qu'elle sera capable de se défendre face à ses ennemis.

La réussite de cette première étape de démonstration grandeur nature est un signal essentiel dans la lutte contre une menace qui évolue et se multiplie sans cesse. C'est au milieu des années 2010, que nous avons vu apparaître sur un théâtre d'opération extérieure les premiers drones civils détournés vers un usage militaire: en l'occurrence, Daech utilisait de petits drones achetés sur internet, qui pouvaient être utilisés, soit à des fins d'observation, soit équipés de charges explosives. C'est un mode opératoire que nous avons retrouvé plusieurs années plus tard au Sahel, avec de petits drones espions qui survolaient nos bases militaires. Il s'agit de matériels peu coûteux qui peuvent être facilement transformé à des fins de recueil d'images, de surveillance ou encore d'attaque.

C'est ce qui a été observé très récemment lors du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh : les drones, pour certains kamikazes, ont été utilisés en nombre, formant des essaims de façon à saturer et à démasquer les moyens de défense de l'adversaire. Pas plus tard qu'avant-hier, les Etats-Unis ont annoncé avoir abattu un drone piégé au-dessus de leur ambassade en Irak et l'aéroport d'Erbil est attaqué régulièrement par des drones piégés.

Nous connaissons nous-mêmes les avantages des drones, leur intérêt a été confirmé par nos récents engagements opérationnels militaires, notamment au Levant et au Sahel : en plus d'assurer une permanence en vol et de permettre d'opérer dans les milieux les plus hostiles, ce sont des appareils qui apportent un avantage opérationnel indéniable pour des coûts maîtrisés d'acquisition, de maintenance et d'emploi.

En 2017, j'avais pris la décision d'armer nos drones. Aujourd'hui, plus de 58% des frappes au Sahel sont réalisées par des drones armés.

La maîtrise du ciel est un impératif pour gagner la guerre : malgré l'émergence des champs de bataille immatériels, force est de constater que cet adage n'est pas près de perdre sa vérité. Le constat est aujourd'hui sans appel : la menace des drones s'accroît et s'accélère. Nous n'aurons pas le droit à l'échec. Nous devons être prêts. Nous devons pouvoir nous adapter et réagir avec célérité.

Aujourd'hui, les drones aériens légers sont le plus souvent guidés par télécommande, mais nous savons que d'ici quelques années, leur autonomie pourrait progresser, à la manière des drones militaires qui sont capables d'effectuer des missions de plus de vingt heures sans interruption.

C'est pourquoi dès 2020, j'ai fait de la lutte anti-drones une priorité de notre politique d'innovation au ministère des Armées. Avec la

ferme volonté d'accélérer le développement de notre arsenal de défense anti-drones initié en 2017.

C'est un véritable enjeu technologique, car il s'agit de faire face à une menace qui ne peut pas toujours être prise en compte par notre défense aérienne classique : elle est trop petite, trop lente, trop basse et avec une signature radar trop faible.

Il nous faut donc pouvoir détecter les drones, qui ne sont parfois pas plus grand qu'un oiseau, il nous faut les caractériser et pouvoir les neutraliser. En d'autres termes, nous avons besoin de bons yeux pour voir, d'un cerveau pour analyser et d'une arme pour détruire la menace.

Aujourd'hui, nous disposons d'un système complet de détection et de brouillage des drones, technique de neutralisation la plus courante : il s'agit d'empêcher le drone de fonctionner en brouillant son signal GPS ou sa fonction de pilotage. Ce système appelé « MILAD » et développé par CS Group a été déployé cette année à Niamey en mai et à Gao en juin. Il donne pleinement satisfaction à l'armée de l'air et de l'espace ainsi qu'à l'armée de Terre. **Nous avons donc récemment décidé l'acquisition de 50 fusils brouilleurs supplémentaires.**

Je tiens d'ailleurs à saluer l'esprit d'innovation de l'armée de terre qui, en installant des moyens du système MILAD sur un véhicule blindé, a créé un système de détection de drones mobile. L'innovation est également à l'origine du système BASSALT qui a été utilisé avec succès pour assurer la protection du salon du Bourget et le G7 en 2019, et dont nous allons acquérir 2 systèmes supplémentaires.

Nous savons que les systèmes de brouillage ne suffiront pas. L'autonomie croissante des drones les affranchira des systèmes de brouillage. Nous devons aussi anticiper le développement des drones en essaims. Nous savons que nous aurons besoin de nouveaux moyens et de toute une panoplie d'outils pour nous protéger des menaces des drones, sur le territoire national, en opérations extérieures mais aussi en soutien au ministère de l'intérieur lorsqu'il s'agira d'assurer la sécurité de centaines de milliers de personnes sur un même site, lorsque notre pays accueillera la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux olympiques de Paris en 2024.

L'évolution de la menace et la diversité des contextes d'emploi appellent des réponses multiples et évolutives. C'est pourquoi j'ai souhaité faire de la lutte anti-drone un programme ambitieux qui s'inscrit aussi bien dans le temps court, grâce à des réponses rapides et adaptées aux moyens dont nous disposons actuellement, que dans le temps long via un investissement dans les technologies du futur. Le ministère des Armées s'est ainsi mis en ordre de bataille pour acquérir rapidement des moyens de lutte anti-drones aériens capable de créer de bulles de protection permanente à 360 degrés, de jour comme de nuit à l'endroit où ils seront déployés. C'est l'objet du marché PARADE, qui signifie Protection déployable modulaire anti-drones, dont la procédure d'acquisition par la DGA court actuellement, et qui vise à livrer les premiers systèmes dans nos forces au plus tard fin 2022.

En complément, le ministère des Armées travaille sur plusieurs innovations et technologies de rupture afin de répondre à la menace drone. La panoplie de solutions est vaste. A très court terme, l'Agence de l'innovation de défense a lancé un appel à projets sur les drones « intercepteurs de drones ». Des démonstrations seront réalisées au premier semestre 2022.

A moyen terme, pour renforcer notre défense anti-drones, nous travaillons sur le développement de lasers de puissance, et c'est ce que vous nous avez montré aujourd'hui.

L'arme laser dont nous avons pu constater les effets est une technologie de rupture. Certes, ce n'est pas aussi visuel que les sabres laser de Star Wars, mais ça n'est en pas moins impressionnant : nous parlons d'un système doté d'un laser de deux kilowatts, capable de détecter et d'abattre avec une extrême précision un drone à 1 kilomètre de distance.

Le laser présente de nombreux intérêts : très précis, il ne nécessite aucune munition, il est efficace de jour, comme de nuit et se distingue par son endurance.

Le succès du démonstrateur est très prometteur. J'ai confiance en vous pour perfectionner cette technologie avec les équipes de CILAS, tant en terme de puissance que de portée et de mobilité : plus les systèmes seront petits, plus ils seront facilement déployables. **J'ai d'ailleurs demandé l'expérimentation de ces armes lasers sur les bâtiments de la Marine nationale dès le premier semestre 2022.**

Les travaux porteront également sur la sécurité oculaire.

*

Préparer la défense de la France, c'est l'art de toujours se projeter dans les pires scénarios – et je vous dis cela alors qu'à cet instant même, la Red Team, notre équipe d'auteurs de science-fiction chargée de bousculer la prospective du ministère des Armées, présente ses scénarii rocambolesques pour l'avenir.

C'est notamment en fonction de ces scénarios du pire que nous orientons notre politique d'innovation. Cette année, le DROID, document de référence qui, pour la troisième année consécutive, fixe les priorités de l'innovation de défense, place en son cœur trois sujets prioritaires : la lutte anti-drones, vous l'avez bien compris, la

cyberdéfense et la lutte contre les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

Nous avançons avec confiance et détermination sur le chemin de l'innovation. Conformément à la loi de programmation militaire, nous consacrerons 1 milliard d'euros à l'innovation en 2022. Cette trajectoire qui voit une croissance des crédits sans précédent, bénéficie à l'innovation sous toutes ses formes : à l'innovation planifiée, l'innovation ouverte et à l'innovation participative, pour laquelle nous avons doublé les moyens alloués entre 2018 et 2022.

L'innovation participative étant dans l'ADN du ministère des Armées, j'ai le plaisir de vous annoncer la création du trophée des innovateurs de la défense. Organisé sous la conduite de l'Agence de l'innovation de défense, il aura vocation à récompenser des innovateurs de tous statuts, civil ou militaire, appartenant au ministère. La première édition 2021 aura pour thème « les opérations dans les champs immatériels » qu'il s'agisse du cyber, du renseignement, de la lutte d'influence, ou encore des capacités cognitives et psychologiques. Cette première édition du prix des innovateurs de la défense aura lieu lors du forum Innovation défense qui se déroulera du 25 au 27 novembre prochain.

L'innovation ouverte nous est évidemment tout aussi indispensable. La vitalité et le dynamisme des entreprises de la BITD sont de véritables atouts que nous devons développer pour nous aider à faire face aux menaces évolutives et protéiformes. Je suis donc ravie que le fonds innovation défense, doté de 200 millions d'euros soit désormais opérationnel. Il a accompagné son premier projet avec la levée de fonds de la pépite française Pasqal, à la pointe sur l'ordinateur quantique.

Mesdames et messieurs,

Vous aussi, vous êtes des acteurs majeurs de l'innovation du ministère. Grâce à vous, nos armées peuvent dépasser leurs limites, tester et perfectionner leur défense. Grâce à vous, les Français peuvent bénéficier du plus haut niveau de protection.

Toutes vos missions, aussi novatrices soient elles, sont toujours réalisées dans les conditions de sécurité les plus absolues pour les personnes et pour cette belle région des Landes. Les Français peuvent compter sur votre rigueur, votre précision et votre compétence.

Ils peuvent aussi compter sur votre ardeur à la tâche et votre dévouement entier : en moins d'un an, vous avez réussi le 2^e essai d'un tir de missile M51. Je tiens à vous en féliciter, et à travers vous, à saluer l'engagement de l'ensemble des personnels impliqués, au ministère, au CEA et chez Ariane Group.

Les Français savent pouvoir compter sur votre passion. Pour la défense de la France, je sais que vous donnez toujours tout.

Vive la République ! Vive la France !